



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 003-210301388-20240408-ACQCESSFONC2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**  
**Le huit avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. Mme AUBIN.  
M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN.  
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme  
PÉRICHON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusé :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS.**

### Absents :

- **M. HUSSON,**  
- **Mme MOUILLÈRE,**  
- **Mme VAZ,**  
- **M. MARTIN.**

**Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la loi n° 95-127 du 8 Février 1995, en particulier son article 11, relative aux marchés publics et délégations de service public, prévoit que l'assemblée délibérante est amenée à débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Il présente et commente l'état des opérations immobilières effectuées au cours de l'année 2023. Toute précision est apportée sur chacune des acquisitions, cessions et portages fonciers inscrits sur l'état annexé à la présente.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir débattu, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation du bilan de la politique foncière et immobilière engagée par la Commune de Lapalisse en 2023.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le 19 AVR. 2024

Publié ou Notifié  
le 9 AVR. 2024

le :  
Accusé de réception de la télétransmission  
le :

Le Maire,



## ANNEXES – État des immobilisations

**ACQUISITIONS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
NÉANT						

**CESSIONS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
NÉANT						

**PORTAGES FONCIERS**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de l'acquisition	Montant
Terrain bâti	2 Rue Winston Churchill 03120 Lapalisse	BM 71 de 119 m <sup>2</sup>	<b>EPF Auvergne</b> 63-65 Boulevard François Mitterrand 63000 Clermont-Ferrand	Commune de Lapalisse	Convention de portage foncier signée le 31 janvier 2022.  Délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.	Capital : 61 300 € Durée : 10 ans à compter du 29 juin 2024.